



Publication communale MAI 2017

Elaboration du plan spécial « La Banderatte » - séance d'information à la population

Les Autorités communales, en collaboration avec leur mandataire, travaillent actuellement à l'élaboration du plan spécial « La Banderatte ». Le Conseil communal souhaite associer l'ensemble de la population à cet important projet, c'est pourquoi il organise une séance d'information publique le

mercredi 31 mai 2017, à 20h00, à la halle de gymnastique

Lors de cette soirée, les représentants du bureau d'ingénieurs mandaté présenteront le projet en cours et répondront aux questions qui pourront se poser.

Société de tir « Les Renards » - Tirs obligatoires 2017

Les séances de tirs obligatoires, organisées par la Société de Tir « Les Renards », auront lieu cette année aux dates suivantes :

samedi 3 juin 2017, de 9h à 12h

samedi 19 août 2017, de 9h à 12h

Au stand de tir de Mormont – Varmen.

Ramassage des encombrants et du bois ménager

Pour rappel, les employés de la voirie ramasseront les encombrants ainsi que le bois ménager, **le vendredi 2 juin 2017**. Ils passeront devant chaque ménage. Les objets concernés devront être déposés devant les habitations, **avant 8h, le vendredi matin**. Tout objet n'étant pas considéré comme encombrant ou bois ménager ne sera pas ramassé par les cantonniers. Attention, les sacs poubelles noirs ne sont pas autorisés.

Les personnes **handicapées, à mobilité réduite ou qui ne possèdent pas de véhicule**, peuvent s'annoncer au Secrétariat communal (032/466 29 10) pour le ramassage de leurs **papier et journaux** également. **Prière de s'annoncer jusqu'au mercredi 31 mai 2017 à 12h00.**

Courtedoux, le 17 mai 2017/kc

Le Conseil communal

Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux ☎ 032/466 29 10



admin@courtedoux.ch / site: www.courtedoux.ch



AVIS DE TRAVAUX

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA ROUTE

Dans le cadre de la pose des revêtements bitumineux de la deuxième étape de la Rue du Collège, la route sera occasionnellement fermée du :

Mardi 6 juin au jeudi 8 juin 2017 (entre 7h00 et 17h30)

Durant cette période (sous réserve des conditions météo), l'accès aux propriétés privées sera fortement perturbé. Les véhicules pourront être stationnés à la Place Saint Martin et vers le secteur des Bornes. L'accès piéton sera toutefois garanti en permanence.

Pour toutes questions, le contremaître de l'entreprise, Thomas Gerber est à votre disposition (078 810 19 24) ou la direction de travaux, Benoît Bleyaert (078 744 73 10).

Un grand MERCI de votre compréhension